



Procès-verbal de réception des ouvrages d'éclairage public

Opération : ST JUERY – Lotissement Les Jardins du Couffour PREAMBULE

A l'intérieur de cette opération d'aménagement une voirie interne a été créée ainsi qu'un réseau d'éclairage public.

Les parties conviennent de la rédaction du présent procès-verbal pour formaliser la remise de ces ouvrages.

A – IDENTIFICATION DES PARTIES

- L'association syndicale des propriétaires représenté par Monsieur BELARBI,
- Le service éclairage public de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois représenté par Monsieur Jean-François Rochedreux, Vice-président délégué en charge de l'éclairage public et de la maîtrise énergétique

B – OUVRAGES CONCERNES

L'aménageur invite la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en la personne de M. Alexandre Orombel, intéressée par les ouvrages à participer à la réception des ouvrages suivants:

B-1 - Luminaires

Nbre	Puissance	Modèle	RAL	Hauteur du mât	Type de mât
11	100W	PESCADOR	VERT	3M50	OCTO

B-2 – Réseau Éclairage Public

- Réseau d'éclairage public par le biais d'un câble U1000RO2V 4x6mm² dans une gaine de diamètre 63.

B-3 - Commande

Située dans le poste de transformation P. 7 LABORIE (Pilotage par AIT6000 + protections pour les 2 départs,

Ces ouvrages ont été réalisés dans le cadre d'une opération d'aménagement privée.

-Documents fournis dans le DOE:

Plan de récolement en format papier

Plan de récolement en format dwg

conformité des plans de récolement oui non

Fiches techniques du matériel posé

Raccordement sur réseau existant

Examen de l'installation par un bureau de contrôle

C - RESERVES

Sans objet.

D - REMISE D'OUVRAGES

L'aménageur et la communauté d'agglomération de l'Albigeois reconnaissent la conformité et le bon état des ouvrages.

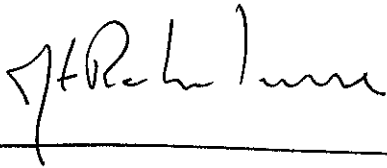
La communauté d'agglomération de l'Albigeois déclare accepter la remise des ouvrages une fois les réserves éventuelles du chapitre C levées et l'intégration dans le domaine public de la voirie.

EN CONSEQUENCE ET A COMPTE DE LA DATE DE DELIBERATION du conseil communautaire autorisant la rétrocession des ouvrages précités

- la remise des ouvrages par Monsieur BELARBI est constatée,
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages d'éclairage public réalisés,
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisé les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité.

Fait à Saint-Juéry, le **29 MARS 2018**

Pour le service éclairage public de la
communauté d'agglomération de
l'Albigeois



Le Vice-Président délégué à l'éclairage
public et la maîtrise énergétique
M. Jean-François ROCHEDREUX